Article 30 du Règlement

Comme je l'ai expliqué dans l'énoncé que je vous ai remis, monsieur le Président, l'étude de cette question s'impose d'urgence parce que les députés ont appris seulement vendredi dernier, par l'intermédiaire de quelqu'un à Washington, que les essais auront lieu demain. Une fois de plus, les Canadiens n'ont pas été prévenus.

La question revêt également un caractère d'urgence parce que la Cour suprême du Canada a été saisie d'une demande visant à suspendre tous les essais du missile de croisière jusqu'à ce qu'on puisse vérifier que de tels essais sont conformes à la Constitution. La Cour suprême s'apprête à se prononcer sur la suspension des essais.

Enfin, il est urgent que les initiatives de paix récentes du premier ministre ne soient minées en aucune manière et qu'un véritable débat ait lieu à la Chambre sur cette question, compte tenu du désir d'innombrables Canadiens d'arrêter les essais du missile de croisière.

M. le Président: Comme le Règlement l'y oblige, l'honorable représentante a fait part à la présidence de son intention de demander l'autorisation de présenter une motion en vertu de l'article 30 du Règlement. Les députés savent que la présidence, en étudiant une demande de débat d'urgence, doit «tenir compte de la probabilité que l'affaire soit discutée à la Chambre dans un délai raisonnable par d'autres moyens».

Cette question a été soulevée à maintes reprises pendant la période des questions, même aujourd'hui, et le gouvernement n'a jamais caché son intention de laisser se dérouler les essais du missile de croisière. Par ailleurs, il semble évident que l'intention du motionnaire est de tenter de faire en sorte que les essais de demain n'aient pas lieu. Il est toutefois difficile de considérer que l'étude de ce problème s'impose soudainement d'urgence, car la Chambre a déjà eu et aura encore de nombreuses occasions de débattre de cette question dans un contexte plus large, sans laisser de côté les travaux normaux de la Chambre. Il reste trois jours désignés pendant la période actuelle. Le budget des dépenses a été déposé et a été renvoyé à divers comités cet après-midi; de plus, il y a naturellement une période des questions tous les jours.

Je renvoie également l'honorable représentante au commentaire 288 de la 5e édition de Beauchesne, qui explique clairement que les questions sur lesquelles un tribunal doit se prononcer sont exclues par les règles de débat qui s'appliquent à l'article 30 du Règlement. L'honorable représentante sait, puisqu'elle le précise dans son avis, que la Cour suprême du Canada doit se prononcer sur une demande visant à suspendre les essais envisagés.

Je dois par conséquent considérer que la demande du député ne répond pas aux critères du Règlement.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 57, 355, 434, 504, 510, 520, 521, 528, 587 et 595.

[*Texte*]

AGRICULTURE CANADA—LES PERSONNES AFFECTÉES AUX RELATIONS PUBLIQUES

Question no 57—**M. Howie:**

Combien de personnes affectées aux relations publiques, aux relations avec les médias ou à la publicité le ministère de l'Agriculture emploie-t-il?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Trente-six.

LE PROGRAMME D'EXPANSION DES ENTREPRISES

Question no 355—**M. St. Germain:**

Depuis le 1er janvier 1981, combien a-t-on dépensé, par province, dans le cadre du Programme d'expansion des entreprises, sous forme de subventions pour *a*) élaborer des propositions de projets admissibles à de l'aide, *b*) identifier de nouveaux produits, *c*) mettre au point des produits, *d*) concevoir des produits, *e*) étudier des projets d'amélioration de la productivité, *f*) encourager la restructuration d'entreprises du secteur de la fabrication, *g*) faciliter les fusions et acquisitions d'entreprises de fabrication et de transformation?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Les dépenses du 1er janvier 1981 au 31 décembre 1983, par province, dans le cadre du Programme d'expansion des entreprises sont détaillées ci-après.

Type d'aide	Yukon/T.N.-O.	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qué.	N.-B.	N.É.	Î-P-É	T.-N.
a) Élaborer des propositions	—	69 812	7 350	23 866	94 311	84 208	—	—	36 189	—	16 493
b) Identifier nouveaux produits	—	—	—	—	2 506	—	34 844	—	—	—	—
c) Mise au point des produits	—	6 317 850	3 716 202	1 462 984	4 695 751	38 638 997	19 503 180	345 669	853 490	574 008	511 660
d) Conception des produits	—	23 721	—	238 430	177 638	450 235	3 095 413	15 632	—	15 525	—
e) Amélioration de la productivité	—	101 510	210 423	—	54 387	461 508	6 364 139	38 392	48 105	35 024	15 750
f) Restructuration	—	—	—	—	61 520	24 400	327 147	—	—	—	—
g) Fusions et acquisitions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—